

AFFAIRE N° 10. - Transfert de la carte grise du véhicule n°  
1 H/ 97-4 qui a été vendu à M. Louis LAGOURGUE

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La voiture Renault R.8 appartenant à la Commune, et immatriculée sous le n° 1 H/ 97-4 ayant été accidenté, a été vendue par la Compa-

gnie d'Assurances qui a dédommagé la Commune.

Le Service des cartes grises a demandé à M. Louis LAGOURGUE qui s'est rendu acquéreur du véhicule en cause, de lui présenter une délibération du Conseil Municipal autorisant le transfert de la carte grise en son nom.

La délibération du Conseil Municipal tiendra lieu de certificat de vente.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.